Université Paul Sabatier
TOULOUSE III

cnrs
dépasser les frontières

Instituts thématiques
Inserm
Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2011 - 028 GG/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER, TOULOUSE III,
LE PRESIDENT DU C.N.R.S.,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du Président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°5
dans sa séance du 11 au 12 mai 2010 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique
dans sa séance du 27 au 28 septembre 2010 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : Il est créé pour quatre ans une unité de recherche U 1043 intitulée :

« Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan »

Art. 2 : L'unité de recherche U 1043 exercera son activité dans les locaux situés :

CHU Purpan
Place du Dr Bayle
BP 3028
31024 TOULOUSE Cedex 3

Art. 3 : L'Unité de recherche U 1043 est administrativement rattachée à la délégation régionale de Toulouse.

Art. 4 : Monsieur Roland LIBLAU est nommé directeur de l'unité de recherche U 1043 du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2011.

Fait à Paris, le 10 décembre 2010

Le Président de l'Université Paul Sabatier – Toulouse 3

Pr Gilles FOURTANIER

Le Président du C.N.R.S.

Pr Alain FUCHS

Le Président-directeur général de l'Inserm

Pr André SYROTA